



Commune de
Lully Fribourg



Modification du contrat de placement à l'Accueil Extrascolaire «La Fourmilière » (Formulaire de demande)

Le présent formulaire doit être employé uniquement pour une demande de modification des jours de placement dès lors qu'un contrat avait été établi préalablement. Pour toute nouvelle demande d'inscription veuillez-vous référer au document *Inscription définitive à l'Accueil Extrascolaire « La Fourmilière »*.

(Remplir un formulaire par enfant)

Formulaire à retourner à:
Accueil extrascolaire « La Fourmilière »
p.a. Commune de Lully
Rte de Châtillon 2
1470 Lully

1. Renseignements de l'enfant

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____

Rue : _____

NPA et localité : _____

Degré scolaire : _____

Nom et prénom de la mère: _____

Rue : _____

NP et localité : _____

Nom et prénom du père: _____

Rue : _____

NPA et localité : _____

2. Demande de modification des jours de placement

Date souhaitée pour la modification des jours de placement _____

INSCRIPTION REGULIERE

Fréquentation actuelle

Unités de prise en charge	Nombre d'heures facturées	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Le matin avant le début de l'école de 7h00 à 8h00	1H					
La matinée de 8h00 à 11h30	3,5H					
Durant la pause de midi de 11h30 à 13h30	1,5H					
Tout l'après-midi de 13h30 à 15h30	2H					
L'après-midi après l'école de 15h30 à 18h30	3H (repas compris)					

Fréquentation souhaitée

INSCRIPTION REGULIERE

L'enfant ira régulièrement à l'accueil extrascolaire (renseignez dans les plages vertes) :

Unités de prise en charge	Nombre d'heures facturées	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Le matin avant le début de l'école de 7h00 à 8h00	1H					
La matinée de 8h00 à 11h30	3,5H					
Durant la pause de midi de 11h30 à 13h30	1,5H					
Tout l'après-midi de 13h30 à 15h30	2H					
L'après-midi après l'école de 15h30 à 18h30	3H (repas compris)					

En cas de présence, le matin avant l'école mon enfant apportera son déjeuner :

Oui

Non

INSCRIPTION IRREGULIERE

Cette inscription est uniquement possible pour les parents avec des horaires de travail irréguliers. Vous devez **joindre une attestation d'horaires irréguliers de l'employeur.**

Avec une inscription irrégulière **aucun placement n'est garanti.** L'offre dépend des places disponibles. Les inscriptions fixes sont prioritaires.

Les horaires doivent être communiqués, au plus tard, le 15 du mois, pour le mois suivant.

Indiquer, les périodes prévues au cas où elles restent identiques (p. ex. irrégulièrement, mais toujours les lundis) :

3. Comment l'enfant rentre à la maison après l'accueil

Accompagné **Personne(s) ayant le droit de venir chercher l'enfant :**

Seul-e (uniquement pour les enfants habitant sur Lully, à partir de la 3H)

- l'enfant rentrera à la maison tout seul à la fin de la période
- l'enfant peut quitter l'accueil extrascolaire avant la fin de la période (la période sera malgré tout facturée en entier).

Préciser quel (s) jour (s) et à quelle heure:

4. Divers

Je certifie/ nous certifions que les renseignements donnés sont exacts et que j'ai / nous avons pris connaissance des dispositions générales du règlement de l'Accueil Extrascolaire « La Fourmilière ».

De plus, j'autorise / nous autorisons le personnel de l'Accueil à informer les enseignants de mon enfant de ses heures de présence à l'Accueil (à des fin de coordination).

Lieu et date :

Signatures des deux parents ou du représentant légal :

Après étude de votre demande, la commission de l'Accueil extrascolaire vous adressera une réponse dans les plus brefs délais.